AUX CATHOLIQUES DÉCOURAGÉS

Nous leur dédions cette appréciation de M. Spuller, qui n'est pourtant pas de nos amis et qui est loin de s'illusionner sur la haute portée du mouvement catholique en France :

« Ce n'est pas en 1893, c'est écrit, c'est en 1898 que la politique pontificale sortira son plein et entier effet, comme on dit en style judiciaire. Nous sommes au début, *in lumine fidei*. Ici à cinq ans, il y aura cinq nouvelles générations d'électeurs sur lesquelles compte le Pape ; n'est-ce pas de l'Eglise que l'on a pu dire comme de Dieu même : *patiens quia æternus?* »

LA SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

DE ROUBAIX-TOURCOING

En tissus, la vente a été plus calme cette semaine : il faudrait un hiver rigoureux pour réveiller l'activité.

La saison d'été se dessine bien. Les articles jacquard, tant en pure laine qu'en coton, semblent être assurés des faveurs de la mode. Ce sont, pour la robe, les petites dispositions qui obtiendront surtout du succès; il se fait, d'ailleurs, des dessins de petites rayures, motifs en fleur du meilleur goût.

Dans le commerce de laines la situation reste toujours assez précaire : le terme qui avait un peu haussé au début de la semaine a promptement perdu les quelques centimes d'avance : le mouvement, du reste, n'est pas plus justifié en hausse qu'en baisse. Les affaires, en disponible, sont restreintes et les prix pratiqués dénotent plutôt de la faiblesse.

SÉNAT

Séance du vendredi 24 novembre 1893

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR

L'interpellation de M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir a attiré, au Luxembourg, un public plus nombreux que de coutume.

Dès avant la séance, les tribunes sont bien garnies. Parmi les assistants, on remarque un certain nombre de prêtres.

La séance est ouverte à 2 h. 10.

LES SÉMINARISTES SOLDATS

Interpellation de M. de l'Angle-Beaumanoir

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir pour développer son interpellation sur une punition infligée à deux soldats du 50e de ligne.

M. DE L'ANGLE-BEAUMANOIR. — Avant d'aborder la discussion, je tiens à répondre à un reproche qui pourrait m'être adressé. Je n'ai jamais eu l'intention d'attaquer le principe de l'autorité qui est surtout si nécessaire à un moment où l'armée est recrutée d'éléments si disparates. (Bruit à gauche. Exclamations.)

Une voix à l'extrême-gauche : Il y a en a des blonds et des bruns. (Rires).

M. DE L'ANGLE-BEAUMANOIR. — Si le mot disparate vous gêne je le remplace par celui de varié.

Il faut donc, dis-je, que l'autorité soit pleine et entière mais il faut cependant qu'il n'y ait pas d'abus de pouvoirs. Or, au mois de juin dernier, deux séminaristes sous les drapeaux ont été victimes d'un de ces abus de pouvoir.

Voici les faits : La *Dépêche de Toulouse* publiait, le 29 juin, un article disant : «Dimanche, la messe de dix heures, à l'église Notre-Dame, a été servie par deux militaires en uniforme; en somme, ces deux militaires se destinent à la carrière ecclésiastique.

«Nous comprenons qu'ils assistent aux offices leur service terminé. Mais nous pensons que dans cette assistance prêtée à un service religieux, nous croyons voir une grave infraction aux règlements militaires. La liberté doit avoir ses limites, mais ne doit pas dégénérer en licence.»

Le jour même où paraissait cet article, les séminaristes en question ont été punis de 15 jours de salle de police.

Il y a là une coïncidence fâcheuse, car l'on pourrait croire que le colonel n'a agi qu'après avoir lu le journal.

Cette punition a ému le public. (Exclamations à gauche).

J'ai été chargé de demander des explications à la tribune.

M. de l'Angle Beaumanoir donne lecture de la lettre que lui a adressée au mois d'août dernier le ministre de la guerre.

Cette lecture est soulignée de très bien à l'extrême-gauche.

M. DE L'ANGLE-BEAUMANOIR. — On reconnaîtra avec moi que le côté militaire a ses limites et qu'il n'est permis à personne de s'y retrancher.

Or, je ne vois nulle part qu'il soit interdit de servir la messe même en uniforme.

Les militaires en question n'ont donc pas désobéi puisqu'il leur est interdit de quitter en aucun cas leur uniforme.

Les militaires en question n'ont donc pas contrevenu aux règlements; bien mieux, ils y ont obéi, puisqu'il leur est interdit de quitter en aucun cas leur uniforme.

Quant à l'autorisation, ils n'avaient pas à la demander. Les colonels n'ont pas à s'inquiéter de la conduite de leurs hommes quand ils sont en permission et quand ils rentrent à la caserne, ils ne fournissent pas l'emploi de leur temps; ils en seraient parfois embarrassés car ils ont certaines distractions que... (Rires à gauche.)

J'ai maintenant quelques observations à présenter sur la peine. D'après les règlements militaires, la salle de police ne peut être infligée que pour infraction à la discipline. Or, les militaires n'y ont pas manqué, c'est le colonel, j'ai le regret de le dire, qui, dans ce cas spécial, est en faute. (Exclamations à gauche).

Or, non seulement ces militaires n'étaient pas coupables, mais d'après les règlements mêmes, ils pouvaient se trouver dans l'obligation de servir la messe. Les règlements portent, en effet, que les militaires peuvent, le cas échéant, être requis d'exercer momentanément les fonctions de leur profession.

M. TOLAIN. — Ce n'est pas une fonction, c'est un apostolat.

M. DE L'ANGLE BEAUMANOIR. — Je vois avec plaisir que les nouvelles fonctions de questeur dont M. Tolain est investi ne l'empêchent pas de suivre la discussion et de m'honorer de ses interruptions; sa verve n'est pas émoussée. (Rires).

Mais je reviens au fait. Ce n'est pas la première fois que les militaires servent la messe en uniforme. Sur les navires, les matelots servent la messe, et il en est de même au camp de Châlons.

Et, il y a trois semaines, Mgr l'archevêque de Lyon célébrait une messe pour les militaires morts pour la patrie, et cette messe était servie par des militaires, et le général commandant le corps d'armée, tous les officiers généraux et nombre d'officiers y assistaient en uniforme. Aucun militaire n'a été puni pour ce fait.

Il y a donc discordance complète entre le fait de Lyon et celui de Pamiers. J'espère que M. le ministre de la guerre va nous fixer sur le côté où est la vérité.

J'en arrive maintenant au côté politique. L'article 1er du Concordat (Exclamations à gauche.) porte que la religion catholique doit être exercée librement en France et que son culte sera public.

Comment le gouvernement peut-il concilier cet article avec l'excès de zèle disciplinaire que je viens de signaler ?

Je sais qu'actuellement toutes les faveurs sont accordées aux cultes protestant, israélite et musulman.

INCIDENT

M. TERRIER, ministre du commerce. — Oh ! non.

M. DE L'ANGLE-BEAUMANOIR. — Je ne crois pas qu'ici il est question de commerce.

M. TERRIER. — L'*exercice des religions est un commerce*. (Tumulte prolongé.)

M. DE L'ANGLE-BEAUMANOIR. — Je prends acte de la déclaration de M. le ministre du commerce. (Bruits. Exclamations à gauche.)

M. TERRIER, *au milieu du bruit*. — *Je n'ai pas dit cela.*

Le tapage redouble : M. de l'Angle-Beaumanoir et M. Terrier s'expliquent sans qu'il soit possible d'entendre un mot.

Le calme se rétablit, grâce à de nombreux coups de sonnette de M. Challemel-Lacour.

M. DE L'ANGLE-BEAUMANOIR. — Je me demande comment le gouvernement peut concilier sa protection pour toutes les religions avec l'incorporation de quelques centaines de séminaristes.

En attendant que ces lois militaires soient réformées (Exclamations à gauche), nous demandons que la plus grande latitude soit accordée à nos séminaristes, car nous ne nous contentons pas d'un maximum comme certains amoureux transis de la République actuelle qui, par je ne sais quelle défaillance, ont abandonné leurs espérances. (Applaudissements à gauche.)

Cette revision arrivera, grâce à Dieu, bientôt je l'espère. (Rires et exclamations à gauche, applaudissements à droite).

En attendant, je demande à M. le ministre de la guerre d'accorder aux séminaristes-soldats la plus grande somme de liberté possible. (Applaudissements à droite.)

L'orateur, descendant de la tribune, est chaleureusement félicité par les membres de la droite.

Discours du ministre de la guerre

M. LE GÉNÉRAL LOIZILLON, ministre de la guerre. — L'égalité de traitement existe et la liberté du culte est assurée aux catholiques comme aux autres.

Les soldats du 50e, dont il est question, n'ont pas été punis tant pour avoir servi la messe que pour ne pas avoir demandé l'autorisation.

La punition qui leur a été infligée par leur colonel m'a paru méritée; j'ai approuvé la conduite de ce colonel et je suis décidé à agir de même à l'avenir. (Applaudissements à gauche).

Discours de M. Fresneau

M. FRESNEAU. — Je suis un homme de gouvernement et je comprends qu'un ministre contre ses subordonnés, mais encore faut-il que ce soit possible, et il ne doit pas le faire quand il s'agit d'un abusé pouvoir comme celui qui vous est dénoncé. (Très bien à droite.)

Ainsi que M. Chesnelong vous l'a dit éloquemment, nous n'accepterons jamais votre loi militaire. (Protestations à gauche, applaudissements à droite). Mais encore, cette loi pourrait-elle être appliquée avec modération, avec certains tempéraments.

La politique du cabinet est, assure-t-on, modérée. M. le ministre de la guerre est-il d'accord avec cette politique, quand il considère comme une manifestation séditieuse le fait de servir la messe en uniforme ? (Approbation à droite.)

Quand vous avez supprimé les prières publiques pour la rentrée des Chambres, vous n'avez pas supprimé la liberté de prier, vous n'avez pas décrété l'athéisme. (Applaudissements à droite. — Rires et protestations à gauche.)

Interdisez-vous aux soldats en uniforme d'assister à la messe, de se confesser, de communier ? (Protestations à gauche).

Je dis que vous avez violé la Constitution et le Concordat, que vous avez violé les règlements militaires, comme mon collègue vous l'a prouvé. (Très bien, très bien à droite).

Vous avez été attaqué l'autre jour avec violence et vous n'avez su que répondre. Les paroles des ministres indiquent-elles la nouvelle orientation du cabinet ?

Quoi qu'il en soit, je n'insiste pas et comme conclusion, je vous rappelle seulement un trait emprunté à la vie de Voltaire. Il demandait à Piron :

— Que pensez-vous de ma dernière tragédie ?

— Je pense, répondit-il, que vous seriez content si c'était moi qui l'avais faite. (Très bien à droite.)

Vote de l'ordre du jour pur et simple

M. LE MARQUIS DE L'ANGLE-BEAUMANOIR. — Je dépose l'ordre du jour suivant, inspiré par les paroles de M. le ministre de la guerre :

« Le Sénat, reconnaissant avec M. le ministre de la guerre que le gouvernement doit assurer la liberté du culte catholique dans les conditions stipulées par l'article 1er du Concordat, passe à l'ordre du jour ».

Une voix à gauche. — L'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, est adopté.

Les sociétés coopératives

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi sur les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation et sur les contrats de participation aux bénéfices.

M. LOURTIES, rapporteur. — Je demande l'urgence. (L'urgence est déclarée).

M. LOURTIES. — La loi en question a passé par bien des phases; mais il ne faut pas se faire illusion, cette loi a pour but de favoriser le capitaliste en formation et non pas de créer des capitalistes privilégiés.

La commission sénatoriale a enlevé à la loi les dispositions contraires au caractère même des sociétés coopératives. Dans ces conditions, j'espère que la loi sera votée.

On passe à la discussion des articles.

M. MARCEL BARTHE. — Je regrette le vote de l'urgence, car l'article 1er, tout en étant utile aux ouvriers, ne doit pas profiter qu'à eux. Je dépose un amendement.

M. LOURTIES. — Cet amendement serait inapplicable.

Le Sénat repousse l'amendement.

M. CHALLEMEL-LACOUR. — Je mets aux voix l'article 1er.

M. MARCEL BARTHE. — Le Sénat n'est pas en nombre.

M. TOLAIN. — On peut inviter les sénateurs à rentrer en séance au bout de quelques minutes.

M. LE PRÉSIDENT consulte le bureau qui constate que le Sénat n'est pas en nombre. En conséquence, la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 4 heures 10.

DANS LES COULOIRS

AU SÉNAT

Impression de séance

L'interpellation de M. de l'Angle-Beaumanoir a eu un résultat tout à fait inattendu qui produit une déplorable impression, même sur les membres les plus avancés du Sénat.

Il s'est trouvé un membre du gouvernement pour dire publiquement que l'exercice de la religion était une *question de commerce*.

Les paroles de M. Terrier, ministre du commerce, ont été vertement relevées par M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. Elles sont sévèrement jugées dans les couloirs où l'on ne cache pas l'espoir qu'elles seront justement condamnées par la majorité de la Chambre qui semble vouloir un ministère modéré.

Quant au résultat de l'interpellation, il a été ce qu'on était en droit d'espérer d'une assemblée telle que le Sénat. Si le résultat pratique est nul en apparence, il n'en est pas moins bon que la voix de la vérité et de la justice se fasse entendre, et l'on ne peut que féliciter MM. de l'Angle-Beaumanoir et Fresneau d'avoir porté la question à la tribune.

A LA CHAMBRE

Le groupe colonial

Paris, 24 novembre. — Le groupe colonial réuni aujourd'hui a ainsi constitué son bureau.

Président : M. Etienne.

Vice-présidents : MM. le prince d'Arenberg; l'amiral Vallon, Charles Roux.

Secrétaires : MM. Saint-Germain, comte de Treveneuc, Chaudey et Albin Rozet.

Après la constitution de son bureau, le groupe colonial a entendu une exposition très complète faite par M. Etienne, des différentes affaires dont il a à s'occuper, c'est-à-dire sur les questions du Siam, du Maroc, du Sud-Algérien, du Soudan, du Dahomey, du Niger, du Congo, du Tonkin, de l'Indo-Chine, de l'Abyssinie, de Madagascar et du Brésil.

Le groupe a retenu plus particulièrement comme urgentes l'affaire de l'arrangement signé le 15 novembre dernier entre l'Angleterre et l'Allemagne pour la délimitation de leurs zones d'influence dans l'Adamaoua et la région du lac Tchad, et les questions du Haut-Mékong et de Madagascar.

Le groupe a décidé que son bureau ferait dimanche une démarche auprès du ministre des affaires étrangères pour attirer son attention sur l'urgence de ces trois affaires et a nommé M. François Deloncle rapporteur des deux premières : convention anglo-allemande et question du Haut-Mékong; et M. Paul Doumer rapporteur de la question de Madagascar.

Le groupe a décidé ensuite de se réunir tous les vendredis de manière régulière. Plus de deux cents députés se sont déjà inscrits.

M. WILSON CONDAMNÉ

La 6e chambre du tribunal civil de la Seine vient de juger un curieux procès.

En 1887, M. Ruch, négociant de produits chimiques à Paris, achetait à M. Wilson 20 actions de *La Petite Presse de l'Est*, à raison de 500 f. l'une. Il versa comme acompte 2500 francs. Après la chute de M. Grévy, le négociant refusa de payer le surplus.

M. Wilson assigna le débiteur devant le tribunal de commerce de la Seine, qui se déclara incompétent; il porta alors sa demande devant le tribunal civil.

A l'audience, l'avocat de M. Ruch, Me Choppin d'Arnouville, a prouvé avec des lettres de M. Wilson que la somme versée et cette promise n'avaient qu'un but : acheter la faveur d'un député influent.

Le tribunal reconnaissant le bien-fondé des réclamations de M. Ruch a débouté M. Wilson de sa demande avec les considérants suivants :

« Attendu que Ruch prétend que la cause de son engagement est la promesse à lui faite par Wilson d'employer son influence pour lui faciliter l'obtention d'une faveur.

» Attendu qu'il produit à l'appui de sa prétention une série de lettres émanant de Wilson, qui rendent ses allégations vraisemblables;

» Attendu que, condamné le 17 juin 1886, pour complicité de falsifications de vins, il avait interjeté appel du jugement;

» Qu'au cours de l'instance d'appel il crut devoir s'adresser à Wilson qui passait pour avoir du crédit auprès des autorités publiques, et lui demanda un service dont la correspondance produite ne révèle que trop clairement la nature.

» Que la lettre du 9 juillet 1886, écrite par Wilson, n'avait en effet d'autre but que de faire espérer à Ruch une recommandation aussi pressante qu'abusive auprès des juges saisis de l'appel...

» Attendu, continue le jugement, que ces lettres sont concomitantes à la négociation et à la signature du traité fourni par Wilson et au versement de 2500 francs :

» Déboute Wilson de sa demande et le condamne aux dépens. »

Ce jugement est accablant pour M. Wilson. Le *Matin* le fait suivre des commentaires suivants :

« Quelles étaient ces influences dont le gendre de l'ex-président de la République croyait pouvoir se servir dans la magistrature de Paris, comme d'un moyen pour placer les actions de son journal ? Sur qui avait-il ce crédit dont il abusait ? Ce sont des questions qu'il convient sans doute de laisser sans réponse. »

Démission du Ministère Italien

Rome, 24 novembre. — Le conseil des ministres qui s'est réuni à neuf heures et demie a décidé de présenter sa démission au roi. Un avis signé de MM. Gavallotti, Cosjanni et Fabriani invite l'extrême gauche à se réunir avant l'ouverture de la séance d'aujourd'hui.

Il est probable que la réunion décidera de proposer une motion tendant à mettre en accusation les ministres actuels et peut-être même leurs prédécesseurs. Ils ont l'intention de formuler une proposition en vue d'une enquête parlementaire. On parle de certains documents sur lesquels ce comité a gardé le silence. Il a également omis des noms qui, après avoir été prononcés par tout le monde, ne figurent pas dans ce rapport. On ne croit plus à la constitution d'un cabinet que présiderait M. Zanardelli.

Rome, 24 novembre. — A l'ouverture de la séance, M. Zanardelli, à l'étonnement de beaucoup de personnes, reprend le siège présidentiel. On assure qu'il a fait expliquer sa conduite d'hier soir et s'en demande qu'on l'excuse. En levant la séance, il voulait, aurait-il déclaré, éviter les incidents désagréables qui n'auraient pas manqué de se produire, vu l'excitation de toute la Chambre. Le président est entouré de nombreux députés. L'incident semble oublié, et on commence à parler de nouveau de la possibilité d'un ministère Zanardelli comme seule solution de la situation actuelle.

Rome, 24 novembre. — Chambre. — Les tribunes et la salle sont bondées. M. Cavallotti soulève un vif incident sur le procès-verbal de la séance d'hier.

Il se plaint que la séance ait été levée alors que l'extrême gauche allait déposer une proposition. Le président donne quelques explications mais la Chambre est très agitée. L'extrême gauche apostrophe les ministres.

Le ministre des finances des finances se lève, et avec une chaleur qui lui vaut des applaudissements, dit qu'il est galant homme et aussi honnête que peuvent l'être ses adversaires. M. Giolitti dit qu'avant de faire une communication du gouvernement, il tient à déclarer, en son nom et au nom de ses collègues, qu'ils désirent revenir le plus tôt possible à leurs bancs de députés afin de recouvrer leur entière liberté de parole. (Rumeurs à l'extrême gauche, grande agitation.) M. Giolitti annonce ensuite la démission du ministère.

Le roi s'est réservé de délibérer. Les ministres conservent provisoirement leurs fonctions pour l'expédition des affaires courantes.

M. Giolitti prie la Chambre de se proroger.

Les déclarations de M. Giolitti ont été accueillies par de vives rumeurs. M. Imbriani apostrophe vivement le président du Conseil et lui crie : « Vous êtes tombé dans la boue! » M. Giolitti qui est interpellé avec violence par plusieurs autres membres de l'extrême-gauche, répond avec une extrême vivacité : « Quelque effort que vous fassiez, vous n'arriverez pas à jeter de la boue même sur mes chaussures. »

Le président met aux voix la proposition du gouvernement demandant la prorogation de la Chambre. Elle est approuvée à l'unanimité à l'exception de l'extrême gauche.

De la tribune publique, un individu crie « Ladro! » (voleur). Des protestations et des cris d'approbation surgissent de tous les côtés de la Chambre.

M. Zanardelli, pour mettre fin à l'incident, lève la séance au milieu d'une vive agitation. Une grande excitation règne dans les cercles parlementaires.

L'INCENDIE DE LA RUE DES MARTYRS

A PARIS

UN MORT. — CINQ BLESSÉS

Nous avons dit, hier, en dernière heure, que jeudi soir, vers neuf heures et demie, le feu s'est déclaré 4, rue des Martyrs, à Paris, au troisième étage, dans l'appartement de M. Charpuy, employé, absent à ce moment. Voici de nouveaux détails :

Les locataires n'osant descendre par l'escalier en flammes se sont mis aux fenêtres. Vite des matelas ont été déposés sur les pavés et d'autres étaient tenus par quelques courageux, pendant que les pompiers de la rue Choron accouraient avec des pompes à vapeur et des échelles de sauvetage.

M. Lenglé vient le premier s'abattre du quatrième étage sur un matelas, on le relève évanoui avec une jambe fracturée. Sa femme jette son petit enfant de cinq ans, qu'on transporte mourant dans une maison voisine. Mme Lenglé saute et ne se fait aucun mal, elle s'évanouit en appelant son mari et son enfant.

Une autre locataire du quatrième étage tombe et se fracture la jambe gauche.

Les pompiers et un gardien de la paix, Ramelot, sauvaient les autres locataires.

Malheureusement, à 10 heures et demie, alors que l'incendie était enrayé, une jeune femme Marie-Amélie-Elise Perrot, née à Jars (Cher), âgée de 26 ans, était trouvée asphyxiée dans un logement du sixième où elle s'était réfugiée.

Plusieurs ont été victimes de leur dévouement : M. Goguet, lieutenant de pompiers, qui a été blessé à la main droite et a eu la figure brûlée; M. Millard, concierge, 6, rue des Martyrs, qui tenait un des matelas, et qui a été grièvement blessé d'un coup dans l'estomac et dans la tête, au moment où M. Lenglé venait de se précipiter du quatrième étage.

A 11 heures, le feu était éteint. Les ravages matériels sont énormes.

NOS RELATIONS ÉCONOMIQUES

AVEC L'ESPAGNE

Il est temps, dit le *Travail national*, que notre diplomatie porte son attention sur ce qui se passe de l'autre côté des Pyrénées. Si les renseignements qui nous arrivent sont exacts, le gouvernement espagnol se prépare à exécuter le mouvement tournant qui lui est familier à pareille époque de l'année. Quand ses viticulteurs ont fait entrer chez nous tout ce qu'ils ont pu de leur récolte de vins, il prend sa plus grosse voix pour nous signifier qu'il ne saurait nous continuer plus longtemps le régime si avantageux dont nous jouissons chez lui et qu'il attend de nous des concessions nouvelles sur notre tarif des vins.

Il faut avouer que cette année la plaisanterie est particulièrement amère pour nous; car jamais notre situation vis-à-vis de l'Espagne n'a été plus désastreuse. Le cours du change sur l'Espagne, qui était au moment de la mise en vigueur de nos tarifs à 13 0[0 environ, dépasse aujourd'hui 23 0[0 et personne ne peut dire où il s'arrêtera.

La conséquence, c'est que toute l'économie de notre régime douanier se trouve bouleversée à notre détriment; notre tarif des vins, notamment, en est atteint à ce point qu'un vin espagnol similaire de nos vins moyens de France, qui devrait se vendre, avec les droits, 17 francs l'hectolitre sur notre marché, arrivé à Cette au prix de 14 fr. 73, la prime du change ne représentant pas moins de 2 fr. 27.

Ce régime de faveur ne s'applique pas seulement aux vins, il s'étend à tous les produits que l'Espagne nous envoie. Quant aux produits que nous lui envoyons, comment sont-ils traités chez elle ? Ils commencent par y rencontrer un tarif décoré ironiquement pour nous de l'étiquette de tarif minimum, qui contient, sur l'ancien tarif dont nous jouissions, des relèvements formidables de 300 à 500 0[0 et dont le caractère prohibitif n'est pas niable. S'ils parviennent à franchir cette première barrière, ils sont arrêtés par une seconde non moins redoutable : c'est le cours du change qui, alors, se tourne contre nous, en faisant perdre à nos producteurs 23 0[0 sur leur prix de vente, puisqu'un paiement de 100 francs en billets espagnols ne représente que 77 francs de monnaie française.

Il paraît que le gouvernement espagnol trouve que ce n'est pas encore assez et qu'il ne nous a pas suffisamment maltraités comme cela. Il nous menace aujourd'hui de faire à d'autres pays des concessions de tarif qu'il se propose de nous refuser en nous retirant le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée.

Il est à remarquer que ces autres sont des pays, comme l'Allemagne, auxquels l'Espagne vend à peine pour quelques millions, alors que pour les neuf premiers mois de cette année elle a déjà vendu à la France pour plus de 170 millions, malgré ce tarif minimum dont elle fait semblant de se plaindre, et qu'elle est trop heureuse d'accepter. Il est à remarquer aussi que l'Allemagne lui oppose un tarif des vins plus rigoureux que le nôtre.

Il faut avouer que cette manière de traiter le meilleur de ses clients est toute nouvelle et peu encourageante. Aussi nous supposons bien que le gouvernement espagnol ne s'imagine pas que nous pousserons la condescendance plus loin et que nous allons nous résigner à un régime différentiel quelconque sans en faire autant de notre côté. Certes nous sommes aussi désireux que personne de vivre en bonne intelligence et en relations suivies d'affaires avec un grand pays pour lequel nous avons l'amitié la plus sincère ; mais il ne faut pas qu'il nous fasse payer cette amitié trop cher. Puisque les bons comptes font les bons amis, il nous permettra de suivre son exemple et de compter aussi.

Nous sommes convaincus que, dans cette affaire, M. le Ministre des affaires étrangères a su prendre nettement position dès le début et qu'il ne laissera pas aller les choses sur cette pente insensible des concessions qui ne mène qu'à des déceptions et n'aboutit qu'à des ruptures. Il veillera aussi, nous n'en doutons pas, à ce que nos représentants à l'étranger portent désormais toute leur attention, toute leur vigilance sur des questions d'un intérêt capital pour la France.

NOUVELLES DU JOUR

La désorganisation du ministère

Paris, 24 novembre. — S'il faut en croire le *Figaro* de demain, tout ferait supposer que nous allons assister à une désorganisation du ministère. La thèse d'homogénéité triompherait enfin.

Déjà on annonçait aujourd'hui que M. Peytral serait résolu à se retirer.

Son exemple serait forcément suivi par deux ou trois membres du Cabinet.

Ajoutons que, suivant le *Courrier du Soir*, toute perspective de crise même partielle semble écartée.

Mesures contre les anarchistes

Paris, 24 novembre. — D'après le *Figaro* MM. Dupuy et Develle ont eu aujourd'hui une entrevue à la suite de laquelle de nouvelles instructions plus précises ont été envoyées aux parquets de province au sujet des anarchistes.

Placards anarchistes à Orléans

Orléans, 24 novembre. — Des placards anarchistes ont été apposés cette nuit; les uns font l'apologie de l'attentat de Barcelone, les autres sont dirigés contre le tsar.

Ces placards sont datés de Londres et sont signés par un groupe d'anarchistes réfractaires et déserteurs réfugiés en Angleterre.

Un article de M. Jaurès dans la « Petite République française »

Paris, 24 novembre. — M. Jaurès publie, dans la *Petite République française*, un article dont nous relevons les passages suivants :

« On m'a répliqué et avec talent, mais on ne m'a pas répondu. Il s'agit maintenant non d'une discussion de doctrines qui doit venir et qui viendra, mais d'une affirmation politique.

» Il y a un mouvement ouvrier qui grandit. Il y a un mouvement paysan qui commence. C'est là un fait nouveau décisif.

« Que ferez-vous devant ce fait ? Irez-vous à la politique de répression ou sans sortir de l'ordre social actuel et sans venir à nous essayerez-vous tout au moins d'améliorer par des réformes hardies et profondes la société présente ?

» A cela, on n'a pas répondu, on n'a même pas essayé de répondre. »

Un discours de M. Jules Guesde

Paris, 24 novembre. — Ce soir a eu lieu à la Maison du Peuple une réunion organisée par le Parti ouvrier.

M. Guesde a prononcé un discours violent.

Un ordre du jour flétrissant la politique du ministère a été voté.

La tentative d'un rapprochement franco-italien. — La question du désarmement

Paris, 24 novembre. — Un rédacteur du *Figaro* a interviewé le marquis Gironi, député italien, qui vient de repartir pour Rome.

Ce député, qui est à la tête du mouvement organisé dans son pays pour un rapprochement franco-italien, a dit à notre confrère que si le futur ministère italien ne proposait pas un désarmement au moins partiel, il prendrait avec ses amis l'initiative d'un projet qu'il déposera immédiatement sur le bureau de la Chambre.

Le programme des revendications des mineurs de France

Saint-Etienne, 24 novembre. — La fédération des mineurs de France, dans une réunion récente, a décidé d'envoyer, le 13 décembre, auprès des pouvoirs publics, une délégation chargée de leur remettre, pour la dernière fois, le programme des revendications des mineurs de France.

Ce programme est le suivant : Caisses de retraite pour les ouvriers ayant 25 ans de travail, dans l'intérieur de la mine sans distinction d'âge ou de compagnie, 2 francs par jour: retraite proportionnelle pour les mineurs malades incapables de travailler; vote d'une loi sur les accidents du travail; journée de 8 heures de travail; modification de la loi des délégués mineurs et indépendance des délégués.

Si ce programme soumis aux Chambres depuis 1882, et qui a été sanctionné par tous les Congrès des mineurs tenus depuis, n'était pas accepté, la grève générale serait décidée.

Les incidents d'Aigues-Mortes

Le « Livre vert ». — Curieuses révélations

Rome, 24 novembre. — Le *Livre vert* relatif aux incidents d'Aigues-Mortes, distribué aux députés, est d'autant plus intéressant qu'il confirme pleinement les informations qui ont couru quelques jours après ces incidents sur les préparatifs militaires de l'Italie et la possibilité d'une rupture complète entre les deux pays. On avait même prononcé les mots de guerre possible.

Le *Livre vert* dit que M. Develle a écrit à M. Ressmann ses regrets des incidents et confirme les résultats des deux enquêtes ouvertes, l'une judiciaire, l'autre administrative. M. Brin, ministre des affaires étrangères, répond qu'il n'y avait plus aucune provocation à reprocher aux ouvriers italiens. Il dénonce, en le stigmatisant, le manifeste du maire d'Aigues-Mortes en l'absence de M. Develle.

M. Reissmann signale le 19 août au directeur politique au ministère des affaires étrangères, l'inqualifiable manifeste du maire d'Aigues-Mortes, et dit que M. Brin réclame le soir même (sic) une prompte mesure contre le maire, parce que son manifeste étant un acte public officiel, une enquête n'est pas nécessaire.

Aucune diversité de jugement ne peut exister, ajoute-t-il, l'opinion publique en Italie est justement surexcitée; l'agitation augmentera si la réparation qui est due se fait attendre.

Le 20 août après les manifestations populaires de Rome et des autres villes, M. Brin insiste en demandant un acte public impliquant un désaveu solennel du manifeste du maire, sans quoi, dit le ministre italien, la situation deviendra très tendue.

Je ne puis pas, dit M. Brin, acquiescer à l'idée que Pérns ne sente pas la suprême urgence d'une mesure.

Le chargé d'affaires de France à Rome ayant proposé qu'une déclaration interprétative du manifeste du maire pût suffire, M. Brin fait déclarer, le 20 au soir, que cela serait insuffisant. Il insiste plus vivement et ordonne à M. Ressmann de se rendre pendant l'absence de M. Develle chez M. Dupuy pour lui faire ressortir la responsabilité qu'assumerait le gouvernement français par un retard.

Dans l'après-midi du 21 août, le lendemain des élections, M. Dupuy reçoit M. Ressman auquel il exprime ses regrets du retard causé par les préoccupations électorales. Il lui annonce ensuite avoir le matin même suspendu le maire d'Aigues-Mortes, mesure qu'il se réserve de compléter. Il espère que le gouvernement italien appréciera son bon vouloir.

En recevant ces communications de Paris ainsi que le télégramme du consul général d'Italie lui annonçant que l'enquête continuait, M. Brin se déclarait satisfait.

Un missionnaire décoré

Londres 24 novembre. — Le Père Schmidt, missionnaire à Patriou (Siam), est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour services exceptionnels rendus au cours des négociations du traité conclu le 1er octobre entre la France et le Siam.

Une fabrique de tissus détruite. — Deux morts Plus de 3 millions de dégâts

Détroit (Etats-Unis), 24 novembre. — La grande maison de tissus Harisson-Moori et Cie a été détruite par un incendie; deux personnes sont mortes; trois autres ont disparu. Les pertes atteignent 750,000 dollars.

La question des délégués sénatoriaux au conseil municipal de Paris. — Un incident

Paris, 24 novembre. — La question suivante est posée : Le conseil municipal élira-t-il, oui ou non, des délégués sénatoriaux ?

M. Blondel, remplacé au fauteuil par M. Musel, qui éreinte successivement nos présidents de la République, se voit interrompu par le préfet.

— Vous n'allez pas discuter le président de la République!

— Dites à M. le préfet que nous sommes chez nous, s'écrie M. Caumeau, s'adressant à M. Musel.

M. Vaillant expose que débarrasser la nation du Sénat est une œuvre de salubrité publique.

Le cri de tous les édiles est : Ne votez pas de délégués sénatoriaux!

Paris, 24 novembre. — Dans son discours, M. Blondel, appuyant la proposition de M. Champoudry, dit qu'il faut protester contre la nomination de sénateurs ce qui est un véritable croc-en-jambes du suffrage universel et contre le danger du septana, danger que tous les présidents ont fait courir à la République, y compris M. Carnot avec sa politique de rallié (sic.)

M. Blondel ajoute que M. Dupuy était contre les ralliés lorsqu'il prononça le discours de Toulouse, mais que sur un signe de l'Elysée, il a changé de tactique.

« On ne peut, s'écrie l'orateur, empêcher la platitude humaine. »

M. Blondel termine en disant que lorsque dans une déclaration ministérielle, on repousse la revision de la Constitution, une protestation énergique est nécessaire.

Plusieurs autres orateurs, parmi lesquels MM. Caumeau et Vaillant, appuient également la proposition de M. Champoudry.

M. Poubelle, préfet de la Seine, s'oppose au vote de la proposition. Il est vivement pris à partie par M. Caumeau.

Après plusieurs autres discours, la motion de M. Champoudry est repoussée par 30 voix contre 25.

La séance est levée.

Documents disparus

Le rapport du procureur général de Douai

Paris, 24 novembre. — On est sur la trace, paraît-il, après une minutieuse enquête, sur les *causes* de la disparition du rapport du Procureur Général, M. Chenest, à propos des grèves du Nord et du Pas-de-Calais. — La crainte d'un scandale administratif fera peut-être étouffer cette affaire, car il n'y a qu'un seul individu impliqué dans la soustraction de ce document, qui n'a point été perdu involontairement sur la voie publique, comme on a cherché à l'insinuer, mais tout simplement *volé* dans un cabinet ministériel.

Tentatives de rapprochement entre la France et l'Italie

Paris, 24 novembre. — On annonce l'arrivée à Paris du marquis Genori de Florency, député italien, président de la fédération des sociétés industrielles et commerciales d'Italie, chargé par un certain nombre de ses collègues du parlement de la mission de chercher les moyens d'amener un rapprochement entre la France et l'Italie.

Il a eu déjà plusieurs entrevues avec des hommes politiques français, entre autres MM. Etienne, Félix Faure, Jamel, etc.

Un vol de 12,000 francs au Crédit lyonnais à Paris

Paris, 24 novembre. — On vient de découvrir un vol de 12,000 francs commis au préjudice du Crédit Lyonnais dans les circonstances suivantes :

Ce matin M. X... se présentait à cet établissement de crédit pour encaisser le montant d'un chèque.

On lui fit remarquer que le montant de ce chèque était supérieur à la somme qui restait à son compte. M. X... protesta. On rechercha sa fiche, qui avait disparu. Dans les livres, on constata l'envoi à M. X... d'une somme de 12,000 francs.

Nouvelles protestations du client, qui affirma n'avoir jamais rien demandé par lettre, ni rien touché par envoi. On ne trouva, en effet, aucune pièce demandant le remboursement de la somme en question.

Une enquête a été ouverte par M. Martin, commissaire de police, qui a déjà entendu une douzaine de personnes.

Le prix du charbon en Angleterre

Londres, 24 novembre. — On constate aujourd'hui une diminution de 6 schellings sur le prix du charbon.

La grève des mineurs anglais

Glasgow, 24 novembre. — Une grande réunion de délégués des mineurs écossais a eu lieu ce matin. Le président a annoncé que les 19[20 des mineurs de l'Ecosse chôment actuellement.

L'assemblée a adopté la résolution de ne pas reprendre le travail jusqu'à ce que les patrons aient accepté l'augmentation de un schelling sur les salaires journaliers.

Encore Cornélius Herz

Londres, 24 novembre. — Les médecins anglais, après une nouvelle consultation, ont constaté que le docteur Herz est dans l'impossibilité de comparaître devant le tribunal de Bow-Street.

Les forces de la paix

Sous ce titre, une Revue allemande énumère complaisamment le nombre de soldats que l'Europe a réunis pendant les manœuvres pacifiques de 1893. Il atteint le chiffre formidable de 1,200,000, soit 100,000 de plus que n'en comptait l'armée de Napoléon Ier à l'apogée de sa puissance.

L'Autriche a mobilisé 250,000 hommes, dont 150,000 en une seule masse, la Russie 216,000, l'Allemagne